

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 19 Septembre 2016, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI (18h50), Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, Mme Isabelle BRIOIS, Mmes Chantal THOMAS, Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, M. Bruno DEPIERRE (18h40), M. François SARA, Mme. Michelle ROUSSEAU, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT,

Est excusé : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. François SARA

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Il est complété comme suit :

Lors du débat concernant le point n° 5 « Renégociation de l'emprunt de la halle des sports », il est ajouté dans le PV que la Banque Postale proposait une renégociation du prêt qui était plus intéressante que celle du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Projet cantine : demandes de subvention
- 2) Renégociation de l'emprunt de la halle des sports (mise à jour)
- 3) Plan vigipirate, alerte attentats
- 4) Informations/questions diverses.

1) Projet cantine : demandes de subvention

Monsieur LEPOETRE explique que, comme cela a été évoqué lors de la réunion du 5 septembre, compte tenu de l'avancement du projet cantine grâce aux différentes réunions de la commission en charge du dossier, des demandes de subventions peuvent être formulées. Il précise qu'un cahier des charges a été rédigé et que le chiffrage de l'opération est estimé à 700 090 Euros.

Monsieur le Maire fait un état des lieux de la situation actuelle :

La cantine tourne sur deux services pour une moyenne de 110 repas servis par jour sur l'année scolaire 2015/2016, chiffre qui a augmenté depuis cette rentrée pour atteindre

127 repas/jour. Le bâtiment est également trop éloigné de l'école et mal agencé compte tenu du manque de surface.

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'une nouvelle cantine répondra mieux aux contraintes (bruits, déplacements des élèves, changements de services, etc...).

Madame THOMAS demande si le service des repas se fera toujours en deux fois, Monsieur le Maire lui répond que oui, le projet prévoyant une salle de 100 places assises.

M. DECLE souhaite savoir si le terrain susceptible d'accueillir le nouveau bâtiment appartient déjà à la Commune. Monsieur LEPOETRE répond que oui et qu'il y aura juste un déplacement du terrain annexe de foot à prévoir. Le Président du club de foot et les instances d'Amiens Métropole en ayant été informés, cela ne semble pas poser de problème.

Il confirme toutefois que le projet dans sa forme actuelle n'est pas figé et que, s'il le faut, il pourra évoluer.

Monsieur le Maire rappelle que d'autres projets d'investissements sont identifiés et qu'il est nécessaire de valider la capacité de la commune pour les 2 ou 3 ans à venir. Il rappelle que l'indicateur d'endettement permet de valider la faisabilité financière des projets. Cet indicateur devrait se situer à 8 ans en 2020 sachant qu'il est préconisé de ne pas dépasser les 10 ans.

Monsieur DECLE demande quel est le taux de financement qu'il faudrait atteindre pour valider le projet et les échéances de réponse des financeurs.

Monsieur LEPOETRE estime qu'il faudrait obtenir un minimum de 50% de subventions. Il ajoute qu'une opération ne peut pas être subventionnée à plus de 70%. Les réponses devraient s'échelonner sur environ 6 mois.

Monsieur PETIT souligne qu'il n'a rien contre sur le principe et ne remet aucunement en cause les qualités des membres de la commission cantine mais fait remarquer qu'à aucun moment la commission finances n'a été consultée quant à cet endettement de la commune et il estime que ce n'est pas à la commission cantine de juger de l'endettement de la commune.

Monsieur LEPOETRE précise que les locaux actuels de la cantine pourront être aménagés en cabinet médical.

Monsieur LELIEVRE demande si, au sein de la nouvelle cantine les repas seraient préparés sur place. Monsieur le Maire répond que les repas continueront d'être livrés.

Madame THOMAS souhaite savoir si la commission finances aura un droit de regard. Monsieur le Maire répond que, pour le moment, les dossiers de subventions sont traités. Le projet sera étudié avec les budgets 2017 voire 2018. Il ajoute que la création d'une classe supplémentaire, l'accessibilité, la révision du PLU, les ateliers municipaux et la nouvelle cantine font l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur DEPIERRE note qu'il est dommage que la vision de la commission cantine n'ait pas été partagée avec la commission finances.

Monsieur le Maire précise que le personnel de la cantine a été consulté pour le projet et que leur apport a été fondamental.

Madame THOMAS souhaiterait savoir s'il est possible de faire participer les communes dont les enfants sont scolarisés à Sains. Monsieur LEPOETRE répond qu'une commune ne peut pas investir hors de son territoire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès des services de la CAF qui pourraient soutenir le projet à hauteur de 15% du montant de l'opération, plus un prêt à taux zéro de 35% du montant de l'opération, le soutien de la CAF étant possible car le projet concerne aussi toutes les activités d'accueil périscolaire.

L'assemblée procède au vote

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de la CAF sur les bases suivantes :

Montant HT du projet	700 090 Euros
Subvention 15%	105 013 Euros
Prêt à taux zéro	245 031 Euros

Monsieur le Maire ajoute que le Député Romain JORON est susceptible d'apporter une aide au titre de la réserve parlementaire dont le montant n'est pas encore défini.

Il demande à l'assemblée de voter la possibilité de solliciter une subvention auprès de Monsieur JORON.

L'assemblée procède au vote

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière pour le projet estimé à 700 090 Euros HT au titre de la réserve parlementaire et charge le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

2) Renégociation de l'emprunt de la halle des sports (mise à jour)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Crédit Agricole a signifié que le taux d'intérêt pour l'emprunt de la salle des sports a baissé depuis la dernière proposition de renégociation votée en séance du 21 juillet.

Il rappelle les caractéristiques du prêt à renégocier : taux : 4.42%, échéance trimestrielle 4 577.28 E, capital restant à rembourser 158 816.68 E.

Il présente les nouvelles conditions : taux : 1.16% (au lieu de 1.42%), frais de renégociation : 19 479.43 Euros, frais de dossier 360 Euros soit une échéance trimestrielle de 4 322.07 sur 44 trimestres.

Monsieur PETIT rappelle que plus le taux baisse, plus les pénalités sont importantes mais que malgré cela la commune reste gagnante.

L'assemblée procède au vote

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de renégociation du prêt 722128889965 du Crédit Agricole de la Somme avec les caractéristiques ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette opération. La présente délibération annule et remplace celle du 21 juillet.

3) Plan vigipirate, alerte attentats

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que la Préfecture a donné des consignes aux enseignants et aux communes afin de sécuriser les écoles et les lieux accueillant du public.

Concernant la fête du patrimoine du 18 septembre, la Roseraie a demandé à la commune de mettre à disposition du personnel communal pour sécuriser les entrées. Cela n'étant pas possible, les organisateurs ont annulé l'opération. Pour les animations autour de l'église, il s'agissait de surveiller les personnes susceptibles de porter sur soi des choses anormales.

Concernant l'école, les accès doivent être contrôlés et de nouvelles habitudes doivent être prises par chacun. Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion sur un plan de stationnement est en cours.

Monsieur DEPIERRE demande si les parents d'élèves sont informés. Madame BRIOIS répond qu'une information va être distribuée.

4) Informations diverses

Monsieur LEPOETRE transmet les informations suivantes :

Salle des fêtes : Suite aux préconisations qui avaient été faites lors de la visite de contrôle sécurité le 15 mai dernier, des travaux ont été effectués (téléphone installé, filtre au-dessus du four, sécurisation de l'estrade, des portes, etc...). La salle des fêtes a été homologuée pour accueillir les activités de la crèche.

Construction de la crèche : Les travaux sont en cours et avancent normalement, ils sont toujours prévus pour être terminés en mai 2017.

Dépôts sauvages de déchets : Ces dépôts deviennent récurrents à divers endroits. Trois personnes ont déjà été identifiées, l'une a reçu un courrier, une autre a été oralement informée.

La fréquence de vidage des containers est fixée par la société qui les gère à date fixe, mais n'importe qui peut appeler le numéro apposé sur le container si celui-ci est plein.

La plateforme de dépôts de cailloux route de Boves est également régulièrement utilisée pour des encombrants et est à surveiller.

Opération Nettoyons la Nature : Elle aura lieu samedi 24 septembre, retrait des sacs et gants à 9H30 place de la Ville.

La fête du patrimoine : Elle s'est bien déroulée le 18 septembre autour de l'église.

Centenaire de la guerre 14/18 : Les cloches sonneront dimanche 25/09 à 15H00 en mémoire d'un soldat mort le 23/09.

La famille du soldat BECQUERELLE a fait don de son miroir qui est exposé dans la vitrine de la salle du conseil

Révision du PLU : La consultation est en cours.

Rentrée scolaire 2016/2017 : 221 enfants sont inscrits sur les 2 sites SAINT FUSCIEN (57 élèves) et SAINS EN AMIENOIS (164 élèves) - soit 8 classes, Monsieur LEPOETRE précise qu'il n'y a pas eu de création de classe cette année mais il est très probable qu'une classe supplémentaire soit ouverte l'année prochaine.

Organisation du parking : Le car scolaire s'arrête rue de la Sentelette durant 10 minutes chaque matin et soir, temps durant lequel la rue est en sens unique, comme l'an passé.

Les riverains concernés, rencontrés par Monsieur le Maire et Monsieur LECLERCQ, semblent avoir des craintes de voir le car gênant l'entrée de leurs propriétés.

En ce qui concerne les parents d'élèves, l'accueil a été très positif.

Nouveaux salariés : Deux employés viennent d'arriver au sein de l'équipe communale.

Conseil Amiens Métropole : Il est à ce jour composé de 33 communes mais quelques autres ont demandé à y entrer. Les communes membres seront consultées.

Mme Marie-Louise RATIER : Elle a fêté au début du mois de septembre ses 100 printemps. C'est la 1^{ère} femme vivant à Sains à fêter ce bel âge.

Monsieur LELIEVRE signale qu'un mât d'éolienne a été bâti sur le territoire de Grattepanche et demande si la mairie a plus d'informations à ce sujet. Monsieur le Maire explique qu'il est installé aux fins d'étude des vents mais qu'il n'a pas d'autres informations.

M. LELIEVRE demande s'il est possible d'installer deux bancs à l'espace Vagnier, à l'ombre.

Madame ROUSSEAU souhaiterait que soit changée la table de ping-pong.

Monsieur LECLERCQ signale que le terrain de tennis extérieur n°1 est en cours de réfection et que les travaux qui ont lieu dans la résidence Les Marguerites se terminent cette semaine.

Monsieur SARA précise que le traiteur Bonnes Terres va ouvrir une boutique à la place du restaurant au cours de la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

Monsieur LELIEVRE rappelle que la place de stationnement en face de la boulangerie est à marquer.

Fin du Conseil à 20H15